LES DÉPUTÉS

DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE A LA CONVENTION NATIONALE,

A MARAT.

MARAT,

TU dis, dans le numéro 4 de ton journal, *que toute la députation du département des Bouches-du-Rhône paroît coalisée avec la faction Brissotine, et que tu dois au salut public de lui arracher le masque*. Il te sied bien de tenir ce langage à des hommes qui, persécutés par la cour, décrétés par le prévôt Bournissac, servoient la liberté de leurs personnes, lorsque tu te cachois, et qui viennent sieger dans la convention nationale, portés par le suffrage unanime de leur département. Marat, tu ne sais pas

quels homme ta plume ose attaquer; présente tes actions et tes vertus; les nôtres sont constatées par l'état révolutionnaire du midi où nous avons prêché l'indépendance, tandis que tu travaillois encore à des démonstrations de physique.

Plusieurs d'entre nous, Rébecqui, Baille, Duprat, Barbaroux ne sont arrivés que le 24 au soir; c'est le 25 au matin qu'ils ont dénoncé, en entrant dans la convention nationale où l'on parloit à la tribune de dictatoriat, les auteurs de ce complot liberticide. Marat, est-ce dans la nuit de leur arrivée que s'est faite la coalition dont tu parles? où, et comment s'est-elle faite? Réponds, ou marque de ta main que tu n'es qu'un calomniateur. Les députés du département des Bouches-du-Rhône coalisés avec une faction, eux qui sont ici pour les combattre toutes! Ah! puisque tu connois une faction Brissotine, une faction de la Gironde, nous t'interpellons de nous donner par écrit les preuves de l'existence de ces factions; et nous nous chargeons de les anéantir, comme la tienne, comme celle des dictateurs.



ECOUTE-NOUS

Barbaroux avoit eu une conférence avec Panis, à la mairie, sur la translation du bataillon de Marseille aux casernes des Cordeliers. Panis s'y montra en excellent citoyen, et Barbaroux lui prodigua des embrassemens fraternels. Un ou deux jours après, la même personne qui l'avoit conduit à la mairie auprès de Panis, vint lui proposer une conférence chez Robespierre ; elle fut acceptée, elle eut lieu à 4 heures: Panis s'y trouvoit, et Rébecqui étoit avec Barbaroux. C'est-là que, conduits dans un cabinet où se trouvoient 3 ou 4 fois les portraits et les bustes de Robespierre, on leur proposa, après une conversation sur divers objets, *de se réunir à un homme qui eût une grande popularité, et qui pût sauver la patrie par son courage.* Panis en sortant leur dit, *que cet homme étoit le vertueux Robespierre, et qu'il le falloit pour dictateur.* Ils répondirent à Panis *que les Marseillois ne baisseroient jamais les yeux, ni devant un roi, ni devant un dictateur.*

Cette conférence a été niée à la tribune par Panis ; mais ce n'est pas lorsque Barbaroux et Rébecqui attestent un fait et offrent de le cer-

tifier par leur signature, qu'un citoyen, quel qu'il soit, peut espérer d'être cru sur un é-menti. D'ailleurs, faut-il une autre preuve ? Panis a tenu de semblables propos à Pierre Baille. Il lui a dit, quelques jours auparavant, près de la mairie, *que dans ces momens orageux, la France ne pouvoit guères se sauver, qu'en mettant à la tête du peuple quelqu'un qui eût toute sa confiance.* Pierre Baille lui répondit, d'un air étonné, *voudriez-vous parler d'un dictateur?* Panis éluda l'explication, en disant : ---- *ce ne seroit qu'une chose momentanée.*

Et puis encore l'existence du projet de dictatoriat n'est-elle pas démonstrativement prouvée par la conduite de quelques membres de la commune de Paris, tous attachés au parti Robespierre. Nous savons que ces hommes, lorsqu'on rappelle leurs attentats, crient qu'on fait le procès à la révolution. Nous, faire le procès à une révolution que nous avons provoquée ! Peuple, intéressant par ta bonne-foi, ouvre donc les yeux ! Tuer un ennemi public, trouvé les armes à la main, est un acte de révolution ; mais que la commune de Paris dont les pouvoirs sont limités à son territoire, ait envoyé des commissaires pour commander aux

autres communes et aux généraux; qu'elle ait écrit à toutes les municipalités de l'empire de se coaliser avec elle, et d'approuver ses opérations; que Robespierre ait demandé au corps législatif de constituer à la fois cette commune en juré d'accusation et de jugement, et en cour de justice pour l'application de la peine; que quelques membres de son comité de surveillance ayent décerné des mandats d'arrêt, la veille même du massacre des prisons, contre des députés à l'assemblée nationale et le ministre Roland, hommes publics qui appartenoient à toute la France; que ces mêmes hommes se soient emparé d'une foule d'effets nationaux, de l'argenterie des églises et des particuliers, sans qu'il paroisse encore aucun compte de leur administration, et qu'ils veuillent enfin se perpétuer dans des fonctions usurpées, sont-ce donc là des actes de révolution, ou n'est-ce pas plutôt une véritable dictature municipale? Il doit enfin arriver le terme de ces désolans abus! Non, ce n'est pas devant nous que le peuple sera sacrifié, et la majesté nationale impunément insultée.

Et toi, Marat, n'as-tu pas prêché constamment la dictature dans tes écrits? On a lu de-

vant toi un passage de ton journal qui tendoit à prouver la nécessité d'un dictateur, et toute ta défense à cet égard s'est bornée à dire que les tems étoient changés, comme s'il pouvoit jamais y avoir un tems où la dictature fût bonne. Vois comme tu tiens peu la parole que tu donnas à la tribune, d'être désormais plus raisonnable. Tu soutiens dans ton numéro quatre, que la mesure d'établir auprès de la convention nationale une force armée tirée des 83 départemens, *est une mesure funeste, propre à favoriser les fripons qui veulent pêcher en eau trouble, et les traîtres qui veulent machiner impunément, et les tyrans qui veulent égorger à leur gré.* Les citoyens-soldats des 83 départemens sont donc, selon toi, des fripons, des traîtres et des tyrans ; car il faudroit bien qu'ils fussent tels, s'ils favorisoient cette classe d'hommes pervers. Tu veux faire entendre que nous appellons les Marseillois pour faire impunément le mal, tandis que les Marseillois ont reçu de nous-mêmes, dans le corps électoral, le pouvoir d'exécuter la sentence de mort que nous avons signée, si nous sommes un seul moment infidèles à la cause du peuple. Tu prétends que nous voulons nous

retrancher contre les Parisiens, tandis que notre seul but est d'augmenter leurs forces contre l'ennemi commun, et de faire consacrer ce principe contre lequel les argumens du ci-devant état-major de Paris, répétés par toi, ne prévaudront pas, *que la convention nationale, appartenant à toute la république, doit constamment être gardée par des citoyens-soldats de toute la république.* Vois encore ton égarement; tu publies qu'il existe dans la convention nationale des hommes cupides séduits par l'appât des places de la république fédérative; et la convention nationale a décrété à l'unanimité qu'il n'y auroit point de gouvernement fédératif; mais que la république seroit une et indivisible. As-tu prétendu dire aussi que les députés du département des Bouches-du-Rhône aspiroient à des places: écris dans ce département, on te dira quels sacrifices ils ont faits pour la révolution.

Une chose à éclaircir, ajoutes-tu, c'est de savoir si Rébecqui, qui se donne en témoignage contre *Panis*, étoit même à Paris à l'époque du 10. Rébecqui a déposé son passeport, en date du 16 août, au comité de surveillance: voilà sa réponse. Quant à Barba-

roux, tu sais bien que tu lui as écrit avant et après le 10. Ta peur étoit tellement grande alors, que tu voulois qu'il te conduisît à Marseille. Or, c'est dans ce même tems que Rébecqui, Baille et lui conspiroient contre Louis XVI. Dis-nous, Marat, ce que tu as fait dans cette mémorable conspiration?

Tu parles encore, dans ton numéro cinq, d'un projet d'assassinat contre toi. On voit bien, Marat, que tu veux te donner de l'importance, sur-tout lorsque tu prêtes au peuple d'avoir dit qu'il y auroit des têtes abattues, si le décret d'accusation étoit lancé contre toi. Apprends que les Députés des Bouches-du-Rhône ne craignent pas que leurs têtes soient abattues; et que si véritablement tu méritois qu'on s'occupât assez de toi pour te décréter d'accusation, ils voteroient avec la même tranquillité que s'il s'agissoit d'ordonner le dessèchement d'un marais pestilentiel.

Les Députés du département des Bouches-du-Rhône à la convention nationale.

BARBAROUX, RÉBECQUI, DURAND MAILLANE, FELIX GRANET, MOYSE BAYLE, PIERRE BAILLE, DUPERRET, DUPRAT et PELLISSIER.

Felix Granet de Marseille, ex-député à la législature, et réélu à la convention nationale par le département des Bouches-du-Rhône, à Monsieur Marat, député à la convention nationale par le département de Paris.

Monsieur,

Vous avez dit dans une note de votre journal que la députation des Bouches-du-Rhône étoit d'accord avec ce que vous appellez la *faction Brissot*; vous y prenez *l'engagement formel de la démasquer*; vous y donnez, selon votre louable coutume, des épithètes à Rébecqui, que Marseille reconnoît pour un des hommes les plus probes qu'elle ait jamais vu naître dans son sein, avant et depuis la révolution; vous y maltraitez Barbaroux qui a soutenu, à la tribune, une vérité attestée par Rébecqui, avouée par vous, Monsieur, et très-mal combattue par messieurs Panis et Robespierre.

Vous eussiez mieux fait, il me semble, Monsieur, d'employer ces lignes occupées par des injures, qui ne prouvent pas que vous ayez raison, à commencer de remplir vos *engagemens*.

Je crois avoir quelque droit de vous parler ainsi, Monsieur ; je dois être un des plus coupables, attendu ma vétérance ; et ce sera sans doute moi qui aurai plongé mes nouveaux collègues dans les affreux complots que vous allez dévoiler.

Le tems est enfin venu, Monsieur, où l'on doit mettre au grand jour la conduite de ces prétendus *amis du peuple*, qui ne travaillent à renverser un pouvoir, que dans la folle espérance de s'en emparer.

Je vous somme en conséquence, Monsieur, de tenir enfin votre parole, *de démasquer* la députation des Bouches-du-Rhône, sous peine de continuer d'être un calomniateur ; et dans ce cas, je ne provoquerai pas *l'assassinat* contre vous, ce moyen *innocent* n'entre pas dans la tête de celui qui, à Marseille, sauva la vie au commandant de la citadelle, qui l'avoit injustement et illégalement détenu prisonnier pendant trois mois, (je ne me cachai pas dans un souterrain quand le prévôt de Provence, en septembre quatre-vingt-neuf, me décréta de prise-de-corps, mais je me constituai volontairement prisonnier). Je ne vous menacerai pas non plus ; . . . . les Marseillois ne menacent jamais. . . . .

P. S. Vous parlez de la députation des Bou-

ches-du-Rhône, comme si vous en connoissiez tous les individus : il est pourtant vrai de dire, Monsieur, qu'il y a un an que je suis à Paris, que je ne vous ai jamais parlé (ni eu envie), et que la première fois de ma vie que je vous ai vu, ç'a été à la convention nationale.

Au reste, je reviens et vous somme de rechef de presser *notre démascation* ; car la députation des Bouches-du-Rhône ne fera pas plus de grace aux intrigans, de quelque parti qu'ils soient, que le bataillon Marseillois n'en a fait à Louis, *le restaurateur de la liberté*,

---

A PARIS, de l'Imprimerie du Cercle Social, rue du Théâtre-François, n°. 4.